



Litige entre infirmiers libéraux

Par **malaga83**, le **22/11/2011** à **22:14**

Bonjour, rnj exerce depuis 2008 ma profession d infirmiere liberale dans un cabinet infirmiers. rnles 2 propriaitaires au depart ont sollicite ma venue dans leur cabinet pour partager les frais en 3 car trop important a 2 car secretaire a plein tempsrnau debut je ne devais pas payer de loyer puisque les 2 propriaitaires puis 3 mois apres obligation de payer un loyer et 1/3 des frais .rn depuis toujours pas de contrat, ni de location ne de collaboratrice , remplaceante ou autre. rnj ai du par mes propres moyens monte ma patientelle car bizarrement nous sommes le seul cabinet de la region a n avoir aucun appel telephonique pour des soins???

rnles problemes rn-c est que l un des deux veut prendre sa retraite du coup ils veulent me faire payer pour la moitie de ma clientelern-que depuis quelques mois je me suis appercu que les frais de cabinet n etait pas clair j ai demande par AR des justificatifs et que je ne payerai mes charges que sur presentations de copie de factures car apparemment ils veulent me faire payer des frais de copropriete de renovation de l immeuble. reponse orale NON je n aurais aucune factures(reponse transmise par secretaire car aucune communication possible entre nous il refuse de me parler)rn-autre probleme impossibilite a mon remplaceant d avoir acces au cabinetrn-aujourd h ui chantage a notre secretaire que si elle n arrivait pas a me faire payer mes charges elle n aurait pas sa payern-nous sommes 5 infirmiers au cabinet mais je dois payer les 1/3 car a leurs dire 3 clienteles differentes alors que eux ont leur remplaceante et moi je suis seule donc 5 fois plus de materiel , secretaire pour 5 etc..rn donc voila ma questionrnn ayant aucun contrat puis je partir de ce cabinet et m installer dans le meme quartier? car ma clientele depuis 4 ans est la et je dis bien ma clientelernquel preavis ai je a leur donner? 1.2.3 moisrnsuis je dans la legalite a vouloir quitter ce cabinet car ils sont bien capable de me faire un proces pour je ne sais quoirnmerci pour votre aide car je suis vraiment perdu et avec ce genre de personnages je me mefie

Par **pat76**, le **23/11/2011** à **14:26**

BonjourrrnrnPas de contrat, pas de préavis à donner, vous partez quand vous le désirez.rnrnEn cas de litige, revenez sur le forum.

Par **malaga83**, le **23/11/2011** à **14:50**

merci pour votre reponse rnj avais vraiment besoin de soutien